



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
ALLIANCE ÉLEVAGE LOIR ET LOIRE

**EdE
Établissement de
l'Élevage**

**ALLIANCE
ÉLEVAGE
LOIR ET LOIRE**

38 rue Augustin
Fresnel
BP 50139
37171 CHAMBRAY LÈS
TOURS cedex

tél. : 02 47 48 37 74

fax : 02 47 48 20 15

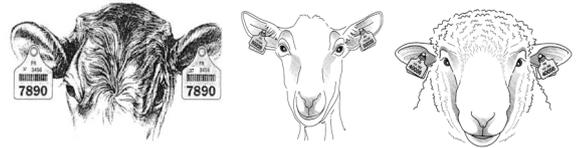
ipg@alliance-elevage.fr

**Ouverture des bureaux
Du lundi au jeudi**
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h15
et le vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 16h30

Avril 2018

La Lettre Alliance

Le bulletin d'identification pour les éleveurs ovins, caprins et bovins de la zone Alliance



Facturation 2018

Avec cette lettre plusieurs documents vous sont adressés, dont votre facture 2018 :

- comme l'année précédente la part d'identification est basée sur votre effectif connu à l'EdE en 2017,
- la CIE équarrissage, Contribution Interprofessionnelle Étendue (ex CVO), est calculée proportionnellement à votre nombre d'UBE (Unités Bétail Équarrissage),
- s'y ajoutent des prestations complémentaires : rebouclages bovins, passerelles informatiques, etc.

Pour les bovins,

l'envoi comporte également la fiche bilan IPG Alliance 2017 et l'état de stock de boucles de naissance. Pour les éleveurs en notification papier, le livre des bovins a été adressé dans un envoi précédent.

Pour les éleveurs en notification informatique, pensez à vérifier votre livre des bovins sur votre logiciel d'identification, et conservez une édition dans votre registre d'identification.

Identification électronique bovine

Il n'y a toujours aucune date officielle pour la mise en œuvre de l'identification électronique obligatoire et pour la dématérialisation.



L'identification électronique reste volontaire.

210 éleveurs soit 12.5 % se sont engagés dans l'électronique en volontaire sur la zone Alliance.

Pour les éleveurs qui se posent la question de l'électronique (valorisation en élevage, différents types de lecteurs, connexion aux logiciels...), les visites « électro-démat' » (2 heures financées par Alliance sur votre élevage) sont encore possibles jusqu'à fin juin.

Élevage bovins

**Plan d'action
Electr@nique et Dématérialis@tion**

Travail sur smartphone ou tablette ?

Automatismes en élevage ? @ Identification électronique ?

Valorisation de la puce électronique ? Quel lecteur : fixe ou mobile ?

Notre accompagnement

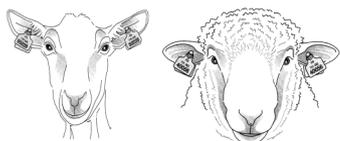
- VISITES « sensibilisation en élevage » 200 premières visites SANS FACTURATION.
- REUNIONS COLLECTIVES
- FORMATIONS prises en charge par les Fonds VIVEA.

Inscrivez-vous à l'aide du bulletin au verso

Inscription visites électro démat'

tél. 02 47 48 37 74

mail : demat@alliance-elevage.fr



Déclaration annuelle et livre des ovins caprins

La déclaration annuelle d'effectifs ovins-caprins était à retourner remplie à Alliance Élevage Loir et Loire à Chambray, avant le **30 janvier 2018**.

Une relance a été faite en mars. Cette déclaration est exigible dans le cadre de la conditionnalité. Elle est également indispensable pour pouvoir faire une commande de boucles. Si vous n'avez pas fait votre déclaration, régularisez-vous.

Sur cette déclaration, les béliers destinés à la reproduction doivent être déclarés avec leur numéro d'identification, en même temps que le recensement annuel.

Le livre des ovins caprins a été adressé dans un envoi précédent aux détenteurs de plus de 50 reproducteurs. Il récapitule tous les mouvements de circulation déclarés durant l'année 2017 (source recensement annuel). Mais vous pouvez l'obtenir sur simple demande à l'EdE : **02.47.48.37.74**, ou **ipg@alliance-elevage.fr**

La CVO équarrissage devient la CIE mais le montant ne change pas.

Ces sommes collectées par l'EdE sont reversées à l'association nationale ATM ruminants, pour financer la part élevage de l'équarrissage.

Tarifs 2018	Catégories	UBE
Vache ayant vêlé		1,17
Bovin de plus de 30 jours n'ayant pas vêlé		0,30
Reproducteurs ovins de plus de 6 mois		0,51
Ovins en atelier d'engraissement		0,06
Reproducteurs caprins de plus de 6 mois		1,74
Caprins en atelier d'engraissement		0,20
1 UBE = 1,15 €		



Création de la base informatique Grand Ouest

Début juin 2018, l'ensemble des organismes d'élevage de l'Ouest vont connecter leurs outils sur une base informatique commune.

Cela concerne les EdE, les Conseil Élevage, les entreprises d'insémination, et plusieurs GDS de Bretagne, Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes et Centre.

Au niveau EdE, l'outil de l'équipe va évoluer pour préparer les prochaines évolutions, dont la dématérialisation.

Début juin, l'ensemble des applications vont être débranchées et rebranchées sur la Base Grand Ouest avec une interruption du service de quelques jours.

Logiciels éleveurs

Cette opération concernera également les logiciels détenteurs « privés » qui seront simplement rebranchés.

Concernant SYNel, l'outil va évoluer avec ce nouveau système. Pilot'Élevage prendra la suite de SYNel. Les éleveurs bovins concernés peuvent y accéder dès maintenant. Il reste 2 mois pour basculer. Début juin la version actuelle de SYNel sera définitivement fermée.

Les éleveurs ovins caprins auront une nouvelle version avec la commande de boucles en ligne cet été.



IMPORTANT : si vous n'avez pas réglé la CVO-CIE l'année précédente, l'équarrisseur ne collecte plus sur votre élevage. Il faudra pour que les enlèvements reprennent que vous régularisiez les sommes dues auprès de l'association nationale ATM. Le recours à l'équarrissage est obligatoire.